

# *TOURNOI SENIOR PAR EQUIPES DU VOLANT DE L'ISLE : «VERY BAD THREE» 09 et 10 avril 2022*

## **RÈGLEMENT :**

### **ARTICLE 1 : JUGE ARBITRE :**

Le tournoi est autorisé sous le n° (en cours).

Le Juge Arbitre principal est Florian Peytureau. Sa décision est sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

### **ARTICLE 2 : REGLEMENT :**

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du présent règlement. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points. Les informations sur le code de conduite des joueurs doivent être connues et seront affichées dans le gymnase.

### **ARTICLE 3 : JOUEURS AUTORISES :**

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au moment de l'inscription.

### **ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION :**

Le tournoi se déroulera le samedi 09 avril 2022 pour les rencontres de Poules, et le Dimanche 10 avril 2022 pour les phases finales du tableau principal et de la consolante. La compétition se déroulera intégralement au Gymnase des Gueytines de Guîtres.

Le logiciel utilisé pour le déroulement de la compétition sera Badnet.

### **ARTICLE 5 : COMPETITION :**

La compétition est un tournoi par équipe. Chaque équipe devra être composée de trois joueurs obligatoirement et exactement, durant toute la compétition, à savoir : deux hommes et une femme.

Un capitaine devra être nommé au sein de chaque équipe afin de faciliter les inscriptions. De plus elle devra trouver un nom pour son équipe au moment de l'inscription.

Chaque rencontre comprendra 1 double hommes et 2 doubles mixtes. Chaque joueur et joueuse disputera 2 matchs par rencontre, c'est-à-dire 1 double hommes et 1 double mixte pour les hommes et 2 Mixtes pour la femme.

Les équipes peuvent être composées de joueurs issus du même club ou bien de clubs différents.

Une hiérarchie au niveau des paires composées (mixtes 1 et 2) sera imposée en fonction de leurs classements. Le Mixte 1 devra avoir un CPPH plus fort que le Mixte 2. En cas de CPPH identique entre le Mixte 1 et le Mixte 2, le capitaine aura le choix de qui fait le Mixte 1 et le Mixte 2.

## **ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS :**

Les droits d'inscription s'élèvent à 7,00 € par personne, soit 21,00 € par équipe.

Le tournoi est limité à 12 équipes (soit 72 joueurs). Les inscriptions seront prises en compte selon leur date d'arrivée.

Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le Mercredi 30 Mars 2022 sur **BADNET (à privilégier)** ou par courrier à : **Vincent MERLIN – 1, TRANCHERE EST – 33230 GUÎTRES**, accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de : **LE VOLANT DE L'ISLE**.

Le classement des joueurs pris en compte pour la confection des tableaux sera celui à la date du tirage au sort, soit le Dimanche 03 avril 2022.

## **ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES :**

Un joueur aura la possibilité de s'inscrire individuellement, en recherche de partenaires. Il sera placé dans une équipe par l'organisateur si cela est possible, et en fonction de son classement. Dans le cas contraire, il lui sera remboursé le montant de l'inscription.

## **ARTICLE 8 : TABLEAUX – FORCE D'UNE EQUIPE :**

### **Tableaux :**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés séniors, vétérans, et juniors, classés NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5 et R4. Il comportera 3 séries, nommées A, B et C. Les séries ne sont pas définies au préalable : toutes les équipes seront classées selon leurs forces. Chaque série comportera 8 équipes :

- La série A sera constituée des équipes ayant les forces les plus grandes.
- La série B sera constituée d'équipes de force inférieure à celle de la série A.
- La série C sera constituée d'équipes de force inférieure à celle de la série B.

Chaque série sera composée de 2 poules de 4 équipes, avec 2 sortants par poule qualifiées pour les demi-finales, finales et matchs de la 3ème place. Les équipes se classant 3èmes et 4èmes de chaque poule disputeront une consolante (demi-finale, finale et match de la 3ème place). Une demande d'autorisation sera faite pour cette consolante, permettant la prise en compte des résultats pour le classement des joueurs.

### **Force d'une équipe :**

La force d'une équipe sera déterminée par le calcul suivant :  
Force équipe = somme CPPH des joueurs du double mixte 1 + somme CPPH des joueurs du double mixte 2 + somme CPPH des joueurs du double hommes.

Les cotes CPPH hebdomadaires prises en compte seront celles du Dimanche 03 avril 2022.

## **ARTICLE 09 : FORFAITS :**

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition, les pièces justificatives à La Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton – Maison Régionale des Sports – 2, Avenue de l'Université – 33400 Talence.

Après le tirage au sort, les forfaits ne seront pas remboursés.

## **ARTICLE 10 : CONVOCATIONS :**

Les convocations seront envoyées par e-mail aux joueurs le lundi 04 Avril 2022. Les joueurs seront convoqués 45 min avant l'horaire de leur premier match.

## **ARTICLE 11 : HORAIRES DES MATCHS :**

Sauf autrement décidé par le comité organisateur en accord avec le Juge Arbitre, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

## **ARTICLE 12 : POINTAGE :**

Tous les participants doivent se faire pointer dès leur arrivée dans la salle, et avant leur premier match, et ce pour chaque jour de la compétition.

## **ARTICLE 13 : APPEL SUR LES TERRAINS :**

Les joueurs disposent de 3 min entre l'appel et le début de leur match. Ce temps est décompté du temps de repos.

Les joueurs pourront être disqualifiés par le Juge Arbitre s'ils ne se présentent pas sur le terrain 5 minutes après l'appel de la table de marque.

## **ARTICLES 14 : FEUILLES DE MATCHS :**

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer dûment complétée après la fin du match.

## **ARTICLE 15 : VOLANT OFFICIEL :**

Le volant officiel du tournoi est le Yonex AS10, il sera en vente dans la salle et devra être utilisé en cas de litige. Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre compétiteurs.

## **ARTICLE 16 : ARBITRAGE :**

Les matchs seront majoritairement auto-arbitrés jusqu'aux demi-finales. Tout joueur pourra faire appel au JA qui désignera, si nécessaire et si possible, un arbitre.

## **ARTICLE 17 : TEMPS DE REPOS :**

Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.

## **ARTICLE 18 : POINT PARTICULIER :**

Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumière) :

- \* à l'engagement : le volant est remis une fois.
- \* au cours de l'échange : le volant est compté faute.

## **ARTICLE 19 : RECOMPENSES :**

Les équipes vainqueurs et finalistes des 3 séries et des tableaux de consolantes seront récompensées. Le club récompensera également le club ayant fait le plus grand déplacement, et le club ayant inscrit le plus grand nombre de joueurs.

## **ARTICLE 20 : DEPART DU GYMNASSE :**

Tout joueur désirant quitter le gymnase devra le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque. Tout manquement à cette obligation pourra le cas échéant être sanctionné par le Juge Arbitre. Le joueur devra être de retour 60 minutes avant l'heure de son prochain match.

## **ARTICLE 21 : STUPEFIANTS :**

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance indiquant la prise de médicament dopant pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match.

## **ARTICLE 22 : SECURITE – HYGIENE :**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur le lieu du tournoi, dans les vestiaires et en extérieur (parking).

Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans une salle propre.

Il vous est demandé en particulier de ne pas fumer ni de vapoter dans la salle, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout d'utiliser les poubelles mises à votre disposition.

## **ARTICLE 23 : DROIT A L'IMAGE :**

Chaque participant au tournoi autorise le Volant de l'Isle à utiliser sur ses supports de communication et son site internet toute photo ou vidéo qui pourrait être prise au cours du tournoi, sans avoir ensuite à demander l'accord des personnes concernées.

Cependant, toute personne apparaissant sur une photo ou vidéo bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit à celle-ci de le signaler à la table de marque durant le tournoi ou d'envoyer un message à volant.isle@orange.fr.org en indiquant les références de la photo ou de la vidéo concernée. Dès réception du message nous enlèverons la(les) photo(s) et/ou vidéo(s) de tout support de communication.

## **ARTICLE 24 : PARTICIPATION :**

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

## **ARTICLE 25 : LITIGES :**

En cas d'égalité entre 2 équipes dans une poule, leur classement sera déterminé par le résultat direct de la rencontre les ayant opposés.

En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, le départage se fera au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, puis le cas échéant, entre le nombre de sets gagnés et perdus, et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus. En dernier recours, les équipes seront départagées par tirage au sort (selon le R.G.C. édité par la F.F.BaD.).

## **ARTICLE 26 : ACCES AUX TERRAINS :**

Le plateau de jeu délimité est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, au stand SMASH, aux joueurs ainsi qu'aux coachs qui devront se tenir hors des terrains pendant les échanges, et sur le terrain, uniquement entre les sets et à la pause à 11 points.

Le service médical sera autorisé à intervenir sur le terrain concerné par le juge arbitre et lui seul.

## **ARTICLE 27 : MATCHS ET RENCONTRES :**

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant : match gagné 1 point, match perdu 0 point, match forfait 0 point.

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points, afin d'établir le classement des équipes, selon le barème suivant : victoire 1 point, défaite 0 point, forfait 0 point.

## **ARTICLE 28 : RECLAMATIONS :**

Seul le capitaine d'équipe est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

## **ARTICLE 29 :**

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.